dans le conseil exécutif, examinons un peu quel devra être le nombre des ministres. Il y a deux manières de faire ce calcul, deux données sur lesquelles on peut s'appuyer. Il faut ou commencer par ce que nous pourrions appeler les besoins des parties constituantes, ou par les besoins du pays en général. Eh bien! commençons par les besoins des différentes provinces. Je considère que nulle section de la confédération ne nourra avoir moins d'un représentant dans le cabinet: L'Ile du Prince-Edouard en voudra un; Terreneuve en voudra un; mais déjà une difficulté se présente quant au Bas-Canada, car, en vertu du principe qui lui accorde une juste représentation dans le conseil exécutif, chacune des populations en minorité dans cette partie du pays exigera la même chose. Nous comptons trois populations dans le Bas-Canada: les Franco-Canadiens, les Irlandais catholiques et les Anglais protestants. En d'autres termes, il y a les catholiques et les protestants, ceux qui parlent la langue anglaise et ceux qui ne la parlent pas, et ces deux distinctions font chez notre peuple les trois divisions que je viens d'indiquer. Si, dans un gouvernement fédéré de ce genre, les différentes populations du Bas-Canada exigent cette justice, il faudra nécessairement la leur accorder, autrement le désaccord s'ensuivra. Jusqu'ici, la représentation ordinaire du Bas-Canada dans l'exécutif a été de six sur douze. De ce nombre. on peut légitimement dire que quatre représentaient la partie franco-canadienne, un les Irlandais catholiques, et l'autre les Anglais protestants. Chacun, aussi, est prôt à admettre que c'était à peu près ce que l'on devait faire. Des fois, cependant, cette repré-sentation a varié. Il est arrivé que la population protestante anglaise n'était représentée dans le cabinet que par un solliciteur-général sans portefeuille, fait dont elle n'a pas eu à se plaindre amèrement. Jamais, que je sache, le cabinet s'est trouvé sans un ministre irlandais catholique. (Ecoutez !) Quelquefois, le nombre des ministres franco-canadiens était de moins de quatre, et, comme de raison, on y a trouvé beaucoup à redire. Six membres-quatre, un et un-voilà le nombre qu'il faut que vous donnies pour contenter chaque section du Bas-Canada. Eh bien! M. l'Orateur, s'il doit y avoir six ministres pour le Bas-Canada, il en faudra six ou sept pour le Haut, au moins trois pour chacune des provinces de la Nouvelle Roosse et du

le dire, un pour chacune des provinces de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard, de sorte que, à part de ceux que l'on pourrait avoir à ajouter pour d'autres provinces, nous aurons un conseil exécutif composé de vingtet-un membres, nombre que je trouve trop élevé. Jamais l'harmonie ne pourrait régner dans un cabinet aussi nombreux. Prenons maintenant l'autre côté de cette question. Supposons que le nombre des ministres soit limité à ce que je puis appeler les besoins généraux du pays; onze, douze ou treizemais, comme le fait remarquer un hon. député, ce dernier nombre est fatal-sont autant qu'il sera possible d'en avoir. De ce nombre, un représentera Terreneuve, un autre l'Ile du Prince-Edouard. Si chacune des petites provinces est représentée par un. le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse seront très mécontents s'ils ne le sont par au moins chacun deux, et ni le Haut ni le Bas-Canada ne seront satisfaits des trois que chacun d'eux aura. Quant au Bas-Canada surtout, comment pourra-t-on diviser ce chiffre entre les Français, Irlandais et Anglais? Leur en donnerons-nous chacun un, et dirons-nous à l'élément franco-canadien de se contenter d'une voix dans un cabinet composé de douze membres, ou bien, lui en donnera-t-on deux, et laisserons-nous l'élément anglais ou irlandais sans représentant; ou bien encore, donncrons-nous les trois à l'élément le plus nombreux, au grand mécontement des deux autres? Ce ne sera pas chose facile, M. l'ORATEUR, de former un cabinet avec ses trois membres pour le Bas-Canada, et de satisfaire en même temps à ses exigences de race et de religion.

L'Hon. Proc.-Gén, CARTIER-Ecouter! écoutez!

M. DUNKIN-L'hon. procureur-général se croit probablement capable de surmonter cette difficulté?

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER -- Assu-

rément. (On rit.)

M. DUNKIN - Eh bien! si cet hou. monsieur réussit à satisfuire le Bas-Canada avec seulement trois ministres dans le cabinet, il prouvera qu'il est le plus habile homme d'état du pays.

L'Hon. Proc. Gén. CARTIER-Sur quoi s'appuie l'hon député pour dire qu'il n'y en

aura que trois?

M. DUNKIN—Je vois que l'hon. monsieur ne m'a pas écouté, et pour le satisfaire. je ne crois pas devoir punir la chambre en Nouveau Brunswick, et, comme je viens de l répétant ce que je viens de dire. (Ecoutez!